Proposition présentée par les députés :  $M^{mes}$  et MM. Christiane Favre, Gabriel Barrillier, Beatriz de Candolle, Nathalie Fontanet, Fabienne Gautier, Olivier Jornot, Yvan Slatkine, Francis Walpen, Pierre Weiss, Daniel Zaugg, Frédéric Hohl, Jacques Jeannerat, Patricia Läser, Alain Meylan, Jean-Marc Odier et René Stalder

Date de dépôt : 14 décembre 2007

## Proposition de motion

Pour une meilleure prise en compte des problèmes posés par la circulation de transit dans les communes frontalières

## Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la saturation de la circulation sur les grands axes de circulation transfrontalière et les reports importants de trafic sur les routes d'accès aux petites douanes;
- les nuisances et les problèmes de sécurité récurrents posés par l'augmentation de la circulation de transit dans les communes frontalières;
- l'inertie de l'Office cantonal de la mobilité et la lenteur des réponses du Conseil d'Etat aux signaux d'alerte que les magistrats des communes concernées envoient depuis de nombreuses années et aux demandes concrètes qu'ils formulent;
- l'étude des déplacements transfrontaliers que seize communes, rassemblées au sein d'un groupement des communes frontalières genevoises, ont dès lors engagée et les recommandations qui en sont issues;
- la charte intercommunale signée par les magistrats des communes frontalières genevoises formant ce groupement;
- l'étude de circulation et le rapport « Arve et Lac »;
- la volonté des magistrats communaux de collaborer avec l'Etat;

M 1803 2/4

## invite le Conseil d'Etat.

 à prendre en compte les recommandations formulées dans ces études et énumérées de manière non exhaustive dans la charte;

- à établir, en collaboration avec les communes concernées, des projets concrets et un planning de réalisation;
- à instaurer dans ce but un groupe paritaire de pilotage et de suivi;
- à considérer le Groupement des communes frontalières genevoises Sud (Lac - Arve - Rhône) comme un interlocuteur privilégié.

3/4 M 1803

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Il ne peut exister, dans notre petit canton, 45 concepts différents en matière d'aménagement de la circulation, soit autant de concepts que de communes. Chaque commune a ses nécessités, mais les mesures qu'elle pourrait être tentée de prendre, ou plutôt de demander à l'Autorité compétente, ont forcément des conséquences sur la circulation dans les communes voisines.

Ainsi la fermeture d'une route ou la limitation des horaires d'un passage douanier sont-elles immédiatement ressenties ailleurs, par le report de circulation qu'elles engendrent. Et il serait malvenu d'imaginer que les riverains des routes qui restent accessibles au trafic sont moins sensibles que d'autres à l'insécurité, aux pollutions et aux nuisances sonores, aggravées qui plus est.

Bien conscientes de ce phénomène, les communes, et notamment les communes confrontées à la circulation frontalières, placent dès lors tous leurs espoirs en la capacité des Autorités cantonales à imaginer des solutions adéquates aux problèmes de circulation épineux, et le plus souvent récurrents, qu'elles leur exposent.

Mais, aujourd'hui, elles comprennent aussi, face à l'inertie, voire au mépris des services compétents et à la lenteur des réactions de l'Etat, qu'il vaut mieux présenter les solutions en même temps que les problèmes.

C'est ainsi que, en juin 2004 déjà, les maires de quatorze communes frontalières, suisses et françaises, remettaient aux Autorités cantonales et au Préfet de Haute-Savoie un courrier qui exposait la difficulté, pour leurs communes respectives, à gérer la circulation provoquée par l'important trafic de transit et l'urgence de prendre des mesures, dont celle, notamment, de renvoyer la circulation sur l'autoroute en fluidifiant le trafic régulièrement engorgé à la douane de Bardonnex. Soit en rendant opérationnel un troisième portillon douanier, existant mais non utilisé.

Si on a pu saluer, en 2006, l'ouverture de cette troisième voie d'accès à la douane, il faut malheureusement admettre que les constats alarmants des magistrats communaux n'ont été suivis d'aucune autre mesure concrète.

M 1803 4/4

Cette situation a conduit seize communes frontalières genevoises à former un groupement de communes et à engager une étude des déplacements transfrontaliers sur l'ensemble du territoire qui les concerne.

Cette étude, achevée en octobre 2007 et diffusée à l'ensemble des députés, nous montre bien que le trafic journalier des véhicules aux douanes a augmenté de 47% en quinze ans. Et qu'il a augmenté bien davantage encore aux petites douanes, telles que Soral II (+72%), Bosset (+72%) ou Monniaz (+130%), qui servent de déversoir lorsque les grandes sont saturées. Un malaise que les événements de Soral – le blocage de la barrière douanière ou la récente opération « escargot » menés par des riverains excédés – avaient déjà mis brutalement en lumière.

Ce diagnostic de la situation actuelle, l'évaluation des besoins futurs et la mise en perspective des projets cantonaux existants en matière de transports ont permis aux auteurs de l'étude de formuler des recommandations, par secteur et listées par priorité, concernant aussi bien le développement des transports publics que celui du réseau routier. Ces propositions ont été relevées dans une charte intercommunale signée par les magistrats des communes commanditaires de l'étude, soit Anières, Avusy, Bardonnex, Bernex, Chancy, Corsier, Gy, Hermance, Jussy, Perly-Certoux, Presinge, Puplinge, Soral, Thônex, Troinex et Veyrier.

Ces magistrats souhaitent participer concrètement aux mesures à prendre et se tiennent à disposition de l'Etat pour en discuter. Par ailleurs, leur approche du problème qui repose sur une étude bien documentée peut parfaitement s'insérer dans la politique générale du canton et dans celle qu'il défend au niveau de la région.

Le Grand Conseil doit donc veiller à ce que les recommandations contenues dans cette Charte soient suivies d'effets concrets et nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter cette motion qui lui en donnera les moyens.